

LES PRAGMATÈMES ET LA TROISIÈME ARTICULATION DU LANGAGE¹

Salah MEJRI

TTN, Sorbonne Paris Cité, Université Paris 13

RÉSUMÉ

Cette contribution s'articule autour de trois points : la place qu'occupe la phraséologie dans les sciences du langage, la troisième articulation du langage et les pragmatèmes. Après avoir situé la phraséologie par rapport aux autres domaines de la linguistique, nous établirons le lien entre l'expansion de la recherche dans ce domaine et la nécessité de situer tout ce que la phraséologie apporte comme éléments spécifiques qui échappent aux deux articulations traditionnelles pour émettre l'hypothèse d'une troisième articulation qui vient éclairer plusieurs problèmes théoriques et intégrer des dimensions nouvelles dans l'étude des langues. Les pragmatèmes nous serviront d'exemples pour illustrer les unités de cette nouvelle articulation.

ABSTRACT

This contribution focuses on three points : the status of phraseology within the sciences of language, the third articulation of language and pragmatemes. After situating phraseology in relation to the other domains of linguistics, we will establish the link between the expansion of research in this field and the need to situate all that phraseology brings as specific elements that escape to the two traditional articulations in order to emit the hypothesis of a third articulation which sheds light on several theoretical problems and integrates new dimensions in the study of languages. Pragmatemes will serve as examples of the units of this new articulation.

1. LA PHRASÉOLOGIE DANS LES SCIENCES DU LANGAGE

Nous commençons par attirer l'attention sur le caractère problématique de ce champ disciplinaire qui sort du cadre des disciplines linguistiques traditionnelles. Il ne s'agit ni de phonologie ni de morphologie ni de syntaxe

¹ Je tiens à remercier les relecteurs pour leurs remarques, qui ont beaucoup amélioré la version initiale de ce texte, tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu.

ni de sémantique à proprement parler. Le seul domaine avec lequel il serait un peu légitime d'établir une filiation est celui de la lexicologie. Mais même avec la lexicologie, telle qu'elle a été souvent conçue, le rapport est resté relativement lâche ; ce qui expliquerait en partie l'émergence de ce champ d'étude d'une manière transversale par rapport aux autres champs. C'est pourquoi nous essayerons de retracer dans ses grandes lignes le chemin suivi par la phraséologie, notamment dans le domaine francophone, pour pouvoir lui donner la dimension réelle qu'elle occupe dans le fonctionnement des langues. On peut distinguer deux moments importants dans l'histoire de la phraséologie : celui de la marginalité presque absolue et celui d'une centralité certes bien revendiquée, mais non encore reconnue par tous.

1.1. La marginalité

On peut vérifier le caractère marginal de la phraséologie à trois niveaux : celui de la discipline, celui de la spécialité et celui de l'objet étudié.

Sur le plan disciplinaire, il y a lieu de souligner la vision tronquée dont la phraséologie a souffert de la part même de ceux qui étaient les premiers à la promouvoir et à en construire les bases méthodologiques. Bally illustre bien cette position : le titre de son ouvrage (Bally 1921), consacré au phénomène phraséologique, inscrit ce champ d'étude de plain-pied dans des préoccupations de nature rhétorique et stylistique. Cela présuppose que le phénomène étudié, bien qu'important, ne relève pas de la langue mais couvre des phénomènes de discours ; ce qui, dans une perspective saussurienne, l'exclut d'office du noyau dur de la linguistique et, par conséquent, des préoccupations du linguiste. Une autre approche, moins théorique, chez ceux qui élaborent des dictionnaires, en fait une question strictement lexicographique. Elle traduit certes les préoccupations empiriques de ceux dont la charge est la description du lexique d'une langue, mais montre à quel point les lexicographes ont toujours été sensibles à cet aspect de la langue. Les préfaces du *Dictionnaire de l'Académie* illustrent très bien cette attitude. Il nous a été donné d'en faire une description relativement détaillée (Mejri 2017). Retenons seulement que dès la préface de la première édition (1694), on perçoit une préoccupation constante chez les membres de l'Académie, celle de pouvoir rendre compte des façons de parler, des significations des mots fixées dans les assemblages de mots et des emplois appropriés comme c'est le cas pour les adjectifs qui s'emploient particulièrement avec des noms, etc.

On peut faire le même constat par rapport à la spécialité : on ne voit pas comment on peut rattacher la phraséologie à des spécialités, académiquement reconnues, comme la morphologie, la lexicologie, la syntaxe et la sémantique. Telles qu'elles sont définies, ces disciplines revendiquent des objets qui n'ont pas de lien direct avec la phraséologie : la morphologie s'occupe de tout ce qui touche au monolexical, qu'il s'agisse de lexique ou de grammaire ; la syntaxe s'intéresse aux règles qui régissent la

combinatoire des mots dans le cadre de la phrase ; la sémantique, de par sa transversalité, touche à tous les aspects de la langue, pas particulièrement à la phraséologie. S'il y a une spécialité à laquelle un rattachement pourrait être possible, c'est la lexicologie. Mais quand on sait comment elle a été pratiquée depuis la fin du 19^{ème} siècle, on sait quelle part elle a consacré au fait phraséologique. Un seul exemple suffit pour illustrer cette marginalisation, celui de Darmesteter (1894) qui a réduit cet aspect à la portion congrue. Cet état explique de fait le problème de l'identification d'un champ d'étude bien délimité qui s'oppose clairement aux autres et qui élabore une méthodologie appropriée à l'objet d'étude. Une spécialité ne peut naître sans qu'il y ait au moins un objet spécifique et une méthodologie bien élaborée.

La difficulté à identifier clairement un objet de la phraséologie réside principalement dans la nature protéiforme de son objet : les unités phraséologiques relèvent aussi bien du lexique que de la grammaire. Sur le plan lexical, on ne sait pas trop de quoi il s'agit : des façons de parler ? des séquences figurées ? des expressions idiomatiques ? des proverbes ? des formules ? Ce qui traduit une approche fragmentée qui a marqué toute cette période de marginalisation. Sur le plan grammatical, on s'est surtout intéressé aux questions relatives à la grammaticalisation, un champ d'étude rattaché le plus souvent à l'histoire de la langue et à la diachronie, sans jamais chercher à établir des liens avec les faits phraséologiques. L'écueil n'est pas à notre avis de nature épistémologique mais plutôt du fait du pouvoir institutionnel.

1.2. La centralité

Au cours du 20^{ème} siècle, on a assisté à un passage progressif vers une centralité de la phraséologie dans les études linguistiques de plus en plus importante, qui a fini par s'imposer au début du 21^{ème} siècle. Cette centralité s'est imposée à la faveur du développement de la recherche sur les plans théorique, sémantique et informatique.

Les avancées théoriques ont connu trois moments importants : celui des intuitions des pionniers, celui des débuts de la théorisation et finalement celui de l'intégration de la phraséologie dans des cadres théoriques. La première phase était marquée par les travaux de Sechehaye et Bally, les deux disciples de Saussure, qui ont explicitement attiré l'attention sur l'importance du fait phraséologique. Le premier l'a fait il y a presque un siècle, notamment dans son article « Locutions et composés » (1921) et dans son ouvrage de 1926, où il attire explicitement l'attention sur la systématisme et le caractère structurel de la phraséologie. Ce passage tiré de cet ouvrage résume parfaitement son point de vue et montre combien son intuition était bien fondée :

« Notre parole est en bonne partie faite de redites, de membres de phrases, de phrases entières qui se déclenchent mécaniquement dans certaines circonstances et dont nous ne retenons que l'intention générale » (p. 98).

On doit à Bally (1921) un ouvrage dans lequel il a montré l'étendue du phénomène et a pu établir des paradigmes, qu'il appelle les séries ; ce qui n'est rien d'autre que ce qu'on désigne actuellement par le terme de collocations.

Pour illustrer la deuxième phase, celle des débuts de la théorisation, toujours dans la sphère francophone, nous retenons d'un côté les deux noms suivants, celui d'Alain Rey et de Pierre Guiraud : le premier est parti de la pratique lexicographique vers une théorisation qui souligne l'importance et l'ampleur du phénomène phraséologique en insistant sur les aspects idiomatiques et culturels, le second a présenté une excellente synthèse dans *Les locutions françaises* (1961) où il souligne que le fait phraséologique est un lieu privilégié de l'héritage social, culturel et linguistique conservé par une langue comme le français. On ne peut pas s'empêcher d'évoquer de l'autre côté le nom de Gougenheim et son *Étude sur la périphrase verbale* (1929) où il a mené une réflexion grammaticale sur un type particulier de grammaticalisation qui l'a conduit tout naturellement à établir le lien entre l'aspect phraséologique et ses marques formelles. Dans cette deuxième phase, la théorisation n'a pas franchi le cap des descriptions de faits bien délimités. La phase de systématisation arrive avec l'intégration de la phraséologie dans des cadres théoriques.

Pour illustrer cette phase, nous avons d'un côté les travaux de Maurice Gross (1982 et 1988a et 1988b) et de Gaston Gross (1996), et de l'autre ceux de Mel'čuk (notamment 2007). Avec les premiers, le figement est étudié en tant que phénomène reconnu en tant que tel et pour lequel on a avancé des éléments définitoires comme les degrés de figement, l'opacité sémantique, etc. Avec les seconds, on assiste à une intégration totale de la phraséologie dans un cadre théorique, celui de la théorie sens-texte, avec une terminologie propre et des propositions de description dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (1984-1999).

Au niveau des travaux sémantiques, trois dimensions jalonnent ce pan de la recherche : un premier pan qui a pointé les questions relatives à la globalité du sens des séquences figées, à l'opposition entre sens littéral et sens global de la séquence polylexicale et entre l'opacité et la transparence, à la figuration, etc. (cf. notamment les premiers travaux de Gréciano 1983 et 1984) ; un deuxième courant a privilégié la dimension pragmatique qui implique les contraintes d'emploi (cf. les pragmatèmes chez Mel'čuk 2013 et Blanco 2014b) ou les questions de la stéréotypie (cf. Kauffer *et al.* 2012) et des énoncés sentencieux (Anscombe 2000) ; une troisième voie s'est intéressée aux questions de défigement qui traite de tous les aspects d'interprétation discursive (Sfar 2007, 2008)

Arrivent enfin les préoccupations informatiques : le développement des travaux sur le traitement informatique des langues s'est heurté dans le domaine de la phraséologie à trois problèmes, celui de la polylexicalité, de la reconnaissance et de la génération des unités à signifiant pluriel et celui de la constitution de ressources exploitables. Trois constats conduisent à revisiter toute la syntaxe et la sémantique : la couverture phraséologique textuelle est très importante ; la syntaxe dite figée relève d'un continuum très difficile à décrire ; une sémantique lexicale est loin d'être réduite aux composants monolexicaux (Neveu et Mejri 2009).

Toute cette évolution conduit à un faisceau d'interrogations qui nécessite une remise en question des cadres théoriques généraux dans lesquels s'inscrit la recherche en sciences du langage, en vue de voir s'il est possible d'intégrer le fait phraséologique au cœur des préoccupations linguistiques comme un fait empirique dont on ne peut continuer à ignorer l'existence. D'où la question suivante : à quel niveau des articulations du langage pourrait-on situer les unités phraséologiques, quel rapport peuvent-elles avoir avec l'unité mot qui demeure très problématique et par quel biais pourrait-on construire un cadre théorique de linguistique générale permettant de dépasser tous les blocages actuellement constatés.

2. LA TROISIÈME ARTICULATION DU LANGAGE

Pour présenter cette hypothèse de travail, nous rappellerons très brièvement les deux premières articulations et nous expliciterons les deux principes de congruence et de fixité, sous-jacents aux faits phraséologiques, avant d'exposer des arguments qui montrent la pertinence et les apports de la troisième articulation de langage.

2.1. Les deux premières articulations

Depuis Martinet au moins, il est admis que les langues sont doublement articulées et que l'économie générale de ces systèmes repose sur le fait qu'une première segmentation de la chaîne parlée conduit à délimiter des unités minimales douées de sens (la première articulation), lesquelles unités se prêtent à une nouvelle segmentation qui donne lieu à des unités de la deuxième articulation, les phonèmes, qui sont les plus petites unités linguistiques. Cette distinction représente une avancée considérable dans l'analyse du code linguistique et a permis de développer des disciplines qui revendiquent actuellement des technicités très poussées, comme c'est le cas pour l'analyse des faits phonologiques et prosodiques. Trois remarques à propos de ce découpage :

– La première concerne le point de vue qui a servi à la distinction entre les deux articulations, celui du décodeur : c'est en partant des énoncés à interpréter qu'on cherche à isoler les unités douées de sens, lesquelles sont formées des unités de la deuxième articulation. Le problème est double dans

ce cas : il n'est pas dit clairement ce qu'on peut faire du point de vue de l'encodeur ; on se trouve par ailleurs dans une orientation fermée qui bloque toute progression vers une analyse capable d'intégrer de nouvelles données ;

– La deuxième porte sur le critère choisi pour opérer cette distinction, celui de l'intervention du sens (1^{ère} articulation) ou non (seconde articulation) ; or un tel critère, ainsi conçu, marginalise plusieurs autres données linguistiques (comme l'appartenance grammaticale catégorielle, la fonction de dénomination et les virtualités combinatoires) qui interviennent dans la configuration du sens final ;

– La dernière intéresse la limitation de l'analyse aux morphèmes appréhendés dans leur signification virtuelle, analyse qui ne tient pas compte de l'emploi grammatical qui permet la concaténation des unités dans le cadre de l'énoncé où le sens final des unités est complètement configuré.

S'ajoutent à ces trois considérations qui méritent qu'on en tienne compte dans l'élaboration d'un nouveau cadre théorique, deux principes généraux à l'œuvre dans le fonctionnement des langues qui conduisent tout naturellement à l'émergence du fait phraséologique dans toute langue vivante : les principes de congruence et de fixité.

2.2. Les principes de congruence et de fixité

– *La congruence* : C'est un principe général qui agit au niveau de la concaténation des unités linguistiques et qui gouverne les appariements qui s'établissent entre elles en en faisant des séquences cohérentes et cohésives. Elle intervient à tous les niveaux de l'analyse linguistique, c'est-à-dire au niveau de la concaténation des phonèmes, des morphèmes, des unités lexicales et des énoncés. Toute réalisation linguistique est supposée répondre aux exigences des règles et des canons d'un enchaînement jugé idiomatique, c'est-à-dire conforme aux façons courantes de combiner les éléments constitutifs de tout énoncé. Tout ce qui contrevient à ce type d'appariement est jugé incongruent. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'appariement entre les unités lexicales qui se traduit par une polylexicalité reposant sur une attraction lexicale entre les unités congruentes (*commettre un crime*) et une amorce de synthèse sémantique (*commettre* + acte répréhensible). C'est ce qui donne lieu à une séquence dit « naturelle » comme c'est le cas dans les constructions avec verbes supports appropriés (*faire preuve de courage, nourrir la discussion, s'étaler sur une question, etc.*), ou les syntagmes nominaux comportant un nom et un adjectif (*essai philosophique, biographique, théorique, inédit, etc.*).

– *La fixité* : elle est l'aboutissement logique des appariements bien réussis. Plus les unités appariées sont installées dans le lexique, plus la fixité est grande. Elle se traduit par :

- l'intégration de l'unité polylexicale dans une partie du discours (il s'agit d'une unité intégrable : nom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonc-

tion, déterminant, pronom) ou dans le discours d'une manière générale s'il s'agit d'une unité autonome (phrastique comme *Tel père, tel fils*, ou non : *Bonne soirée*),

- le blocage de sa syntaxe transformationnelle à des degrés variés : un *grand homme* n'est pas un *homme grand*, un *pauvre type* n'est pas un *type pauvre*, etc.

- la globalité du sens : le sens d'une unité polylexicale comme *avoir maille à partir avec quelqu'un* ne réside pas dans celui des constituants, même si une recherche étymologique peut expliquer les motivations d'un tel sens ;

- les contraintes d'emploi co-textuelles et contextuelles : une séquence comme *terre-neuve* s'emploie beaucoup plus naturellement avec des verbes comme *dresser, élever* ou *entraîner* à qu'avec des verbes comme *apprendre à lire, discuter avec* et *conseiller* ; ce qui donnerait par exemple l'opposition entre ces deux séquences, résultats de la concaténation d'éléments choisis dans les deux paradigmes : *Paul dresse / élève son terre-neuve* ; *?Paul discute avec son terre-neuve, ?Paul conseille son terre-neuve*. On peut en dire de même pour une séquence comme *Bonne nuit !* qui ne peut s'employer dans n'importe quelle circonstance ; la congruence entre l'emploi de la séquence et les paramètres énonciatifs est nécessaire à l'intelligibilité de la séquence : souhaiter une bonne soirée à quelqu'un le matin est un peu bizarre (incongruent).

Comme on le constate, ces deux principes, à l'œuvre dans le fonctionnement des langues, conduisent inéluctablement à l'émergence au niveau lexical d'une nouvelle articulation.

2.3. La troisième articulation du langage (le point de vue de l'encodage)

Pour qu'il y ait une nouvelle articulation, il faut qu'au moins deux exigences épistémologiques soient satisfaites : sa pertinence et ses apports par rapport aux deux autres articulations. Mais avant d'évoquer ces deux points, nous tenons à préciser qu'à partir de maintenant, nous optons pour une approche d'encodage qui inverse l'ordre des articulations tel qu'il est connu dans la littérature : la première sera celle des phonèmes, la deuxième celle des morphèmes et la troisième celle des unités lexicales.

S'agissant de la pertinence de cette dernière articulation, celle des unités lexicales, on peut retenir au moins les trois éléments suivants :

- Elle intègre l'emploi grammatical des unités, qu'elles soient monolexicales ou polylexicales, alors que la 2^{ème} articulation (= 1^{ère} articulation du point de vue du décodage), ne s'intéresse qu'au contenu sémantique des morphèmes indépendamment des appariements syntaxiques entre les unités ;

- Elle s'inscrit en langue dans ce sens qu'il est impossible d'employer les séquences indépendamment de leur configuration morphologique : dans cet exemple (*L/a*) (*fill/ette*) (*a/pris / la / poudre / d'/escamp/ette*), il est clair que

les unités de la 2^{ème} articulation séparées de barres obliques relèvent d'unités hiérarchiquement supérieures, celles qui sont entre parenthèses ;

– Si la 1^{ère} articulation (= 2^{ème} articulation chez Martinet) rend compte des unités minimales (les phonèmes), la 2^{ème} (= 1^{ère} chez Martinet) est celle des morphèmes qui sont porteurs de sens, et la 3^{ème} articulation couvre tout ce qui échappe à ces deux articulations, c'est-à-dire :

- Les unités monolexicales (traditionnellement appelées *mots*), qu'elles soient simples ou construites, auxquelles sont adjoints systématiquement un morphème grammatical (marqué ou non) qui en conditionne le fonctionnement syntaxique (la congruence) : dans (*le*) (*garçon*), (*respectu/eux*) (*de*) ..., l'appartenance catégorielle des unités lexicales monolexicales *le*, *de* et *garçon* n'est pas marquée morphologiquement alors que celle de *respectueux* est prise en charge par le suffixe adjectival *-eux* ;
- Les unités polylexicales contenues dans les deux énoncés suivants : (*Il*) (*saut/e/ du coq à l'âne*), et (*Il*) (*joue/risque*) (*son*) (*va-tout*), l'appartenance catégorielle de la séquence verbale (*saut/e/ du coq à l'âne*) est marquée morphologiquement à travers le verbe *sauter* qui lui sert de tête, alors qu'elle ne l'est pas dans la séquence (*va-tout*).

Si la 1^{ère} et la 2^{ème} ont respectivement une pertinence *phonémique* et *morphémique*, la 3^{ème} articulation a une pertinence *lexicale*.

Pour les principaux apports de cette articulation, on retient au moins les suivants :

– Sur le plan théorique, elle sépare le niveau des unités lexicales de celui des morphèmes et légitime le champ des études lexicologiques ;

– Elle récupère l'aspect idiomatique qui fait que certaines concaténations d'unités lexicales sont considérées comme plus congruentes que d'autres (le préconstruit lexical) ;

– Elle a l'exclusivité de plusieurs fonctions comme la dénomination (un phonème ou un morphème ne dénomment pas), la prédication, la présence de contenus sémantiques d'un type particulier : une charge culturelle qui se décline sous forme de transferts sémantiques (les tropes), les allusions historiques, religieuses, mythologiques, les stéréotypes, etc.

– Elle est le lieu de la formation de schèmes (moules) servant d'ossature à une variation en langue et en discours : le moule *en + nom* donne en français un paradigme lexical ouvert assez important : *en prison*, *en vacances*, *en convalescence*, *en sursis*, etc.

Cette pertinence permet, en plus de l'intégration de la dimension combinatoire des unités lexicales, d'isoler des types d'unités jusque-là marginalisées ou peu connues : les interjections, les pragmatèmes, etc. Nous nous limitons ici au dernier type pour illustrer notre propos sur la troisième articulation.

3. LES PRAGMATÈMES, DES UNITÉS DE LA TROISIÈME ARTICULATION

Le choix des pragmatèmes comme illustration de la 3^{ème} articulation permet de montrer en quoi cette articulation sert de support à des éléments nécessaires à l'emploi de ces unités dont les unités de la 2^{ème} articulation ne peuvent rendre compte. Après avoir précisé la nature des pragmatèmes dans le cadre des trois fonctions primaires (prédicat, argument, modalisateur), nous montrerons comment ils sont actualisés sur le plan énonciatif et comment ils intègrent une dimension culturelle indissociable de l'usage linguistique de ces unités.

3.1. Les pragmatèmes, des prédicats figés

Les pragmatèmes sont des unités lexicales (unités de la 3^{ème} articulation) qui se suffisent à elles-mêmes et qui sont de nature prédicative. À ce titre, elles ont un contenu prédicatif global : dans les pragmatèmes suivants : *Cédez le passage*, *Défense de fumer*, *Haut les mains !*, chaque séquence fonctionne d'une manière globale bien que son sens compositionnel soit transparent. C'est cette globalité de fonctionnement qui leur garantit une complétude à la fois sémantique et syntaxique : dans *Peinture fraîche !*, *En panne*, *Passage interdit*, chaque séquence est autonome du point de vue de la combinatoire syntagmatique (elle ne fonctionne pas comme une unité intégrable dans une séquence qui lui est hiérarchiquement supérieure, comme la phrase) et sa signification ne dépend pas d'une telle combinatoire. Son actualisation dépend de contraintes contextuelles : *À vos souhaits !* ne s'emploie que dans un contexte où un interlocuteur éternue. C'est au niveau de l'actualisation que résident les spécificités des pragmatèmes.

3.2. Leur actualisation et la nécessité de combler l'incomplétude d'actualisation

Les pragmatèmes ont la particularité d'avoir une signification indissociable non de leur intégration dans une séquence linguistique supérieure (comme l'adjectif dans un syntagme nominal, ou un syntagme nominal dans un syntagme verbal, etc.), mais d'une adéquation (une congruence) entre leur emploi et des éléments pertinents de la situation dans laquelle on les emploie. C'est pourquoi ils sont marqués structurellement d'une incomplétude d'actualisation linguistique. Dans l'exemple de *Peinture fraîche !*, les éléments manquants sont la catégorie de la personne qui émet cet énoncé et celles à qui s'adresse le pragmatème, les catégories spatio-temporelles (l'endroit où est affiché cet énoncé, le moment choisi par rapport à la fraîcheur de la peinture, etc.), etc. S'il n'y a pas adéquation entre cette séquence et les actualisateurs, le fonctionnement linguistique de ce pragmatème est bloqué. De telles contraintes sont de nature linguistique et extralinguistique. Cela peut concerner le code (des pragmatèmes comme *Cédez le passage*, *À vos*

souhais ! s'emploient respectivement à l'écrit et à l'oral), le support matériel de l'énoncé (*À consommer de préférence avant + date* figure nécessairement sur un produit périssable ayant le statut de marchandise, *Peinture fraîche* doit être collé sur les objets nouvellement peints), les éléments de la situation d'emploi (*Haut les mains !* s'emploie en situation de menace...).

Il est clair que cette incomplétude nécessite la récupération des éléments manquants, contrepartie du caractère figé de la séquence : *Bien à vous, Bien amicalement, Bien cordialement* sont des séquences dont l'emploi présuppose un message écrit, une position précise dans le message (en tant que clause), nature des liens entre l'expéditeur du message et son destinataire, etc. Ces contraintes énonciatives et contextuelles ont le statut d'éléments faisant partie du contenu global : *Bonne nuit !* est une séquence qui s'emploie le soir comme une formule d'adieu adressée à quelqu'un juste avant qu'il ne se couche. Nous avons là des éléments définitoires du pragmatème. Comme on le constate, tous les éléments situationnels y figurent. Certains proverbes fonctionnent comme des pragmatèmes² : comparons *Quand le chat n'est pas là, les souris dansent*, et *Attachez vos ceintures*. Dans un cas comme dans l'autre, il faut ajouter les éléments situationnels manquants pour que la congruence avec la situation soit assurée.

De tels éléments cristallisent dans le langage des pratiques culturelles (exemples : salutations, excuses, présentations, formules de politesse, etc.).

3.3. Le rituel et la densité culturelle

Cette dimension culturelle est indissociable de l'usage de la langue d'une manière générale (la catégorisation de l'univers par la langue, les manières de dénommer, l'idiomaticité de chaque langue, etc.). Avec les pragmatèmes, il y a en plus de ces aspects une certaine ritualisation langagière qui se traduit par :

– l'emploi de formules précises, c'est-à-dire des formes figées, dans des situations bien déterminées : après le décès de quelqu'un, on dit *Mes (sincères, affectueuses) condoléances !* ; avant de manger, on emploie la formule *Bon appétit !*, avant d'aller dormir, il est d'usage de dire *Bonne nuit !*

– l'échange de formules comme dans les commerces (la vendeuse : *Avec ceci ?*, le client : *Merci, ce sera tout*), de remerciements (– *Merci (beaucoup)* – *De rien ! / Il n'y a pas de quoi !*), d'excuses (– *Désolé !* – *Il n'y a pas de mal !*)

Il en découle des contraintes d'emploi tellement fortes que tout écart est perçu comme incongru et revêt un caractère inconvenant : dire à quelqu'un *À vos souhaits !* quand il tousse, *Après vous !* pour remercier, ou *Mes*

² Le sens des proverbes qui ne fonctionnent pas comme des pragmatèmes n'est pas conditionné par des contraintes énonciatives : *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* n'a pas besoin d'un ancrage énonciatif spécial (Mejri 2017c).

condoléances ! à la suite d'une naissance, c'est aller contre non seulement les usages linguistiques mais également les règles de bienséance et de civisme.

C'est la preuve également que les pragmatèmes se caractérisent par une densité culturelle importante qui concerne la dimension comportementale comme c'est le cas pour l'apprentissage des formules de civilité (les parents apprennent à leurs enfants les formules à employer dans les situations adéquates : On dit *bonjour* ! On dit *merci* ! ; les formules de prière dans les différentes religions, les formules d'invocation (le *dou'a*, en arabe). Toutes ces formules ont un caractère très normé. Qu'il s'agisse de formules administratives, de discours spécialisé (comme le discours juridique) ou des prières (avant le repas par exemple), les contraintes sont les mêmes : au contenu sémantique et pragmatique correspond une forme linguistique bien précise.

PERSPECTIVES

À la lumière de cette hypothèse de travail et de l'illustration qui en est faite, de nouveaux pans de recherche s'ouvrent devant les linguistes. On peut en retenir les trois suivants :

- restructuration des disciplines ou spécialités linguistiques en fonction des trois articulations ;
- croisement entre les trois articulations et les trois fonctions primaires (prédicat, argument, modalisateur), en tant qu'universaux du langage (Martin 2016) ;
- élaboration d'un dictionnaire onomasiologique des pragmatèmes.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.C. (éd.) (2000). La parole proverbiale. *Langages* 139, Paris.
- BALLY Ch. (1921). *Traité de stylistique française*, 2^{ème} édition. Paris : Klincksieck.
- BLANCO X. (2014a). Les pragmatèmes : définition, typologie et traitement lexicographique. *Verbum* 4, Vilnius : Vilniaus Universitetas, 17-25.
- BLANCO X. (2014b). Microstructure évolutive pour un dictionnaire de pragmatèmes. In : S. Mejri, I. Sfar, M. Van Campenhoudt (éds), *L'unité en sciences du langage*, Actes des 9^{èmes} Journées Scientifiques LTT 2011. Paris : Éditions des archives contemporaines, 139-150.
- BLANCO, X. (2014c). Inventaire lexicographique d'une sous-classe de phrasèmes délaissée : les pragmatèmes. *Cahiers de lexicologie* 104 (2014/1), 133-154.
- DARMESTER A. (1894). *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, 2^{ème} édition. Paris : Emile Bouillon.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Première édition.

- GOUGENHEIM G. (1929). *Étude sur la périphrase verbale*. Paris : Société les Belles-Lettres.
- GROSS G. (1996). *Les expressions figées en français. Noms, composés et autres locutions*. Paris : Ophrys.
- GROSS M. (1982). Une classification des phrases « figées » du français. *Revue québécoise de linguistique* 11, n°2, 151-185.
- GROSS M. (1988a). Sur les phrases figées complexes du français. *Langue française* 77, 47-70.
- GROSS M. (1988b). Les limites de la phrase figée. *Langages* 90, 7-22.
- GUIRAUD P. (1961). *Les locutions françaises*. Que sais-je ? Paris : PUF.
- KAUFFER M. (2012). Petit dictionnaire permanent des « actes de langage stéréotypés » (ALS) – Microstructure de *das ist die Höhe ! Nouveaux Cahiers d'allemand* 2012/2, 129-145.
- MARTIN R. (2016). *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- MEJRI S. (2010). Le figement chez Alain Rey : une pratique lexicographique théorisante. In : G. Dotoli (éd.) *Alain Rey, De l'artisanat du dictionnaire à une science du mot*. Schena Editore, Hermann éditeurs, 97-105.
- MEJRI S. (2014). La congruence linguistique. In : A. Rey, P. Brunel, Ph. Desan, J. Pruvost (éds), *De l'ordre et de l'aventure. Langue, littérature, francophonie. Hommage à Giovanni Dotoli*. Paris : Hermann, 355-361.
- MEJRI S. (2016). La phraséologie : du foisonnement terminologique à la précision conceptuelle. *L'information Grammaticale* 150, 36-44.
- MEJRI S. (2017a). La phraséologie dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. In : H. Carrère d'Encausse, G. de Broglie, G. Dotoli et M. Selvaggio (éds), *Le dictionnaire de l'Académie française. Langue, littérature, société* Paris : Hermann, Vertige de langue, 101-126.
- MEJRI S. (2017b). *Les expressions idiomatiques*, Volume 1, Les Petits Guides de la langue Française, *Le Monde*. Paris : Garnier.
- MEJRI S. (2017c). *Les expressions idiomatiques*, Volume 2, Les Petits Guides de la langue française, *Le Monde*. Paris : Garnier.
- MEJRI S. (2017d). *Les formules de politesse et de présentation*, Les Petits Guides de la langue française, *Le Monde*. Paris : Garnier.
- MEL'ČUK I., POLGUÈRE A. (2007). *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*. Bruxelles : De Boeck.
- MEL'ČUK I. (2013). Tout ce que nous voulions savoir sur les phrasèmes, mais ... *Cahiers de Lexicologie* 102, 129-149.
- NEVEU F. et MEJRI S. (éds) (2009). *Catégories linguistiques et étiquetage de corpus*, *L'information Grammaticale* 122. Paris : Peeters.
- SECHEHAYE A. (1921). Locutions et composées. *Journal de psychologie normale et pathologique* XVIII, Libr. Paris : Felix Alcan, 654-675.

- SECHEHAYE A. (1926, 1950). *Essai sur la structure logique de la phrase*. Champion : Paris.
- SFAR I. (2007). Les énoncés formulaires : contenu pragmatique et problèmes de traduction. In : S. Mejri (éd.), *À la croisée des mots. Hommages Taïeb Baccouche*. Sousse : Université de Sousse et Université Paris 13, 313-328.
- SFAR I. (2008). Traduire les blagues : jouer par/avec les mots. In : S. Mejri (éd.), *Jeux de mots et traduction. Équivalences 35*. Bruxelles : ISTI, 85-101.